

Monsieur Bruno LE MAIRE Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique 139 Rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12

A Paris, le 4 Janvier 2023

Monsieur le Ministre,

Depuis des mois, plus de la moitié des artisans charcutiers traiteurs et des traiteurs évènementiels que notre Confédération représente sont confrontés à une hausse exponentielle de leurs factures d'énergie.

Aux termes de la dernière enquête que nous avons réalisée au cours du dernier trimestre 2022, 70% des artisans interrogés ont indiqué qu'ils devaient faire face à une très forte augmentation de leur facture d'électricité susceptible selon eux de menacer à brève échéance la pérennité de leur entreprise.

Dès le 18 Octobre dernier, dans un courrier intitulé « hausse des prix de l'énergie : les entreprises alimentaires de proximité au bord de la rupture », toutes les professions de la CGAD dont les charcutiers traiteurs et traiteurs se sont associées pour interpeller le Gouvernement sur la situation extrêmement préoccupante dans laquelle sont ainsi plongées les entreprises du secteur de l'artisanat alimentaire et du commerce de proximité.

Sauf erreur de ma part, ce courrier, que vous trouverez en annexe, est resté sans réponse.

Alors que notre interprofession privilégiait de manière logique une action collective face à un problème qui nous concerne tous, il semble que le Gouvernement ait opté pour des réponses individualisées, privilégiant certaines professions par rapport à d'autres.

Cet état de fait est d'autant plus incompréhensible que le secteur de la charcuterie artisanale et du traiteur évènementiel est grand consommateur d'énergie. Du fait de leur activité de transformation et de cuisson, nos entreprises possèdent en effet dans leurs laboratoires plusieurs fours et chambres froides ainsi que du matériel spécialisé comme des cellules de refroidissement, des broyeurs, des cutters, robots ou mélangeurs pour ne citer que ces quelques exemples.

Le conseil d'administration que je préside, ainsi que les 2.000 d'entreprises rassemblées au sein de la CNCT ne peuvent que déplorer cette situation perçue à juste titre comme arbitraire et inéquitable.

N° de SIRET : 775 691 850 000 17 – N° TVA Intracommunautaire : FR69 775 691 850



Jusqu'à présent, notre organisation avait fait le choix d'un dialogue qu'elle espérait constructif avec les services de l'Etat et d'un travail de fond auprès des entreprises afin de de les conseiller et de les accompagner dans les meilleures conditions.

Si nous allons bien entendu poursuivre cette seconde mission avec un dévouement sans faille comme nous le faisons depuis des mois, nous ne pourrons plus contenir en revanche très longtemps la colère des professionnels si, contre toute attente, aucune mesure n'était prise en réponse à leurs difficultés et c'est la raison pour laquelle je sollicite aujourd'hui un entretien auprès de vous.

Certes, des aides ont été apportées en direction des TPE et nous avons d'ailleurs abondamment communiqué à leur sujet auprès de nos adhérents. Mais leur montant limité est bien en deçà de l'impact subi de plein fouet par certaines entreprises.

La crise énergétique que nous traversons frappe d'autant plus cruellement les entreprises de charcuterie traiteur et traiteur évènementiel qu'elles ont déjà été grandement fragilisées par l'épidémie de Covid 19.

Aussi, il est urgent d'agir vite sans attendre que les défaillances se multiplient.

Il en va de la sauvegarde de nos entreprises et de nos emplois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la CNCT

Joel MAUVIGNEY